



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

**Procès-verbal de la séance
du Conseil communal d'Yverne
du 14 mai 2020 à 20 heures**

Présents : Aeppli Serge, Allenbach Tania, Barbay Alain, Bernasconi Christian, Bernasconi Yschelle, Conus Marc André, Crot Jean-Louis, Deladoey Frédéric, Dervev Nicolas, Engel Oriane, Gugelmann Quentin, Isoz Maxime, Kohli Charles-Henri, Maret Jean-Daniel, Merli Raphaël, Minod Ludovic, Morier Yves, Perret Alexandra, Polzer Zuzarte Annette, Roux Sébastien, Stalder Guy, Suardet Martin, Tabord Diego, Turrian Sébastien, Verdon Stéphane, Wagner Susanna

Excusés : Ansermoz Jean-Luc, Benassi Marco, Bournoud Claude André, Glauser Claire, Hüttenmoser Marc, Lüthi François, Nicolier Danielle, Wichser Martin

Absent : -

M. le Président Christian Bernasconi, ouvre la 26^e séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillères et Conseillers, la Municipalité in corpore, Mme Josette Lüthi, boursière, et M. Fabien Cathélaz, secrétaire municipal. Sont également présents : M. Francis Müller, huissier, et Mme Christelle Détraz Jaquerod, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que : 26 Conseillers sont présents et 8 se sont excusés. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Christian Bernasconi lit l'**ordre du jour** qui n'appelle aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à la secrétaire.

4. Préavis 01-2020

Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage public du Boulevard d'Yverne

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Michel Weibel transmet quelques précisions supplémentaires. Il indique que la proposition d'éclairage soumise à l'Assemblée permettra au Boulevard d'être adapté aux utilisateurs et surtout plus sécurisé. Deux essais d'éclairage ont été faits durant l'hiver et le choix s'est porté sur les bornes arrondies dont le descriptif technique figure dans le préavis. Si une demande pour que l'éclairage ne s'allume qu'au passage des utilisateurs a été faite, le prestataire a déconseillé ce genre d'installation en raison des déprédations récurrentes constatées le long du Boulevard. En effet, un unique coup de pied dans ces cellules mettrait à mal tout l'aménagement. Il est toutefois possible de diminuer l'éclairage à des heures bien précises en passant de 11 à 5.5 watts. Il est à disposition pour toute question et propose aux membres de la commission ad hoc d'effectuer un essai d'éclairage en leur présence.

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Municipal Michel Weibel pour ces informations et **ouvre la discussion**.

Mme la Conseillère Tania Allenbach remercie la Municipalité de soumettre à l'Assemblée un projet aussi intéressant. Elle demande si la largeur entre les arbres et l'éclairage permettra toujours aux personnes à mobilité réduite (fauteuils roulants voire fauteuils roulants électriques) d'utiliser le trottoir. Elle remarque que, si Yverne n'a pas beaucoup d'habitants en fauteuil roulant électrique, de nombreuses personnes d'Aigle se baladent sur le Boulevard et elle trouverait dommage qu'ils ne puissent plus profiter de cet itinéraire.

- M. le Municipal Michel Weibel confirme que la largeur sera suffisante pour ces personnes. Il précise également que le déneigement du trottoir sera aussi garanti.

Mme la Conseillère Susanna Wagner demande si l'espacement entre chaque éclairage sera toujours identique.

- M. le Municipal Michel Weibel confirme que cela restera un arbre sur deux, soit un espacement d'environ 20 mètres. Il précise que la diffusion se fera dorénavant sur le trottoir ceci garantissant un éclairage en continu.

M. le Conseiller Nicolas Dervey questionne s'il ne sera pas trop facile pour les personnes malintentionnées de casser les lampes puisqu'elles ne seront qu'à un mètre du sol seulement.

- M. le Municipal Michel Weibel indique que le choix s'est porté sur ce qui se fait de plus solide actuellement sur le marché, soit un système d'aluminium injecté sous pression. Il faut savoir que le même type de bornes est utilisé dans certaines banlieues françaises. Pour la hauteur, M. le Municipal Michel Weibel signale que l'installation de lampadaires n'est pas souhaitée et que l'éclairage actuel, qui est à ras le sol, ne satisfait pas non plus.
- M. le Syndic Edouard Chollet précise que l'objectif premier est l'éclairage du trottoir et non l'éclairage des arbres. Si un compromis a été fait jusqu'ici, force est de constater que l'installation actuelle ne satisfait personne. Aussi, la sécurité des piétons a été privilégiée. Pour la hauteur, le choix s'est porté sur ces bornes puisqu'elles s'intégreront facilement le long du mur de vignes situé à côté et seront pratiquement au même niveau ceci en garantissant l'esthétique du Boulevard.

Mme la Conseillère Annette Polzer-Zuzarte demande s'il serait possible d'encastrer l'éclairage directement dans le mur. Cela permettrait de limiter le vandalisme.

- M. le Municipal Michel Weibel répond que cette solution serait bien plus chère que celle proposée. De plus, les murs sont protégés et ne peuvent pas être touchés.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann demande s'il a été envisagé d'installer les bornes aux endroits actuels. Ceci garantirait l'espace de passage et éviterait qu'une personne à pied ou en trottinette heurte la borne située le long du mur.

- M. le Municipal Michel Weibel indique que les racines des arbres soulèvent l'éclairage actuel. Une installation à cet endroit n'est donc pas idéale. S'il est possible qu'une personne heurte la borne en marchant, il insiste sur le fait que les bornes sont arrondies afin de limiter le risque de blessure.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret demande si le démontage de l'éclairage actuel et son élimination sont inclus dans le tarif du génie civil ou si c'est la Commune qui s'en chargera.

- M. le Municipal Michel Weibel confirme que les anciennes lampes seront éliminées par le prestataire et que le montant indiqué sous 2) Fourniture, pose et raccordement des bornes d'éclairage inclut le démontage et l'élimination. A savoir que les anciens tubes seront gardés mais que tous les câbles seront changés.

M. le Conseiller Jean-Louis Crot trouve que la réflexion de M. le Conseiller Quentin Gugelmann était tout à fait pertinente. Afin d'éviter le problème des racines, il demande s'il ne serait pas possible de mettre les bornes entre deux arbres à distance équivalente. La fluidité du passage des piétons, vélos, poussettes et chaises roulantes ne serait ainsi pas impactée par ces bornes qui seront autrement un relief par rapport au mur. Il pense également que, au niveau esthétique, cela serait préférable.

- M. le Municipal Michel Weibel indique que cette proposition condamnerait les places de parc situées en haut du Boulevard alors qu'elles se font déjà rares. Il rappelle que le but est de préserver les intérêts de tout le monde. Selon lui, le projet proposé est une bonne solution par rapport aux tubulures existantes. Il précise que, en cas de schémas différents, il faudrait creuser ailleurs ce qui entraînerait des surcoûts. S'il est vrai que les bornes dépassent de 25 centimètres par rapport au mur, la Municipalité s'est assurée que le déneigement soit possible avec une lame. A partir de là, tous les autres utilisateurs auront aussi l'espace nécessaire pour passer. De plus, avec la végétation du Boulevard, il devient difficile de se tenir à deux de front.

M. le Conseiller Stéphane Verdon demande s'il est possible de financer ce projet avec le Fonds énergétique et développement durable et, dans l'affirmative, si cela a été envisagé. Il précise que ce fonds - qui n'est pas une subvention - est alimenté par les privés à raison de 0.7 ct le kWh. La Commune dispose donc de ce montant et, plutôt que de le distribuer aux privés, elle pourrait en être bénéficiaire.

- M. le Municipal Michel Weibel indique que la Municipalité s'est renseignée et, pour un remplacement d'éclairage tel que celui-ci, aucun financement n'est possible.
- Mme la boursière Josette Lüthi ajoute que, contrairement à d'autres fonds de réserve, il n'existe pas de fonds de réserve attribué pour le fonds énergétique dans la comptabilité. Si un montant est attribué chaque année au budget, il est ensuite redistribué aux citoyens.
- M. le secrétaire municipal Fabien Cathélaz précise que ce point sera d'ailleurs corrigé avec le préavis soumis au vote. Dans les faits, il n'est donc pas possible de puiser dans un fonds qui n'est pas encore créé.
- Mme la boursière Josette Lüthi signale que, au final, le montant sera puisé dans la bourse communale.

En l'absence d'autre question, M. le Président Christian Bernasconi **clôt la discussion**. Ce préavis sera soumis à la Commission des Finances ainsi qu'à une Commission ad hoc pour rapport lors du prochain Conseil. Sur proposition des chefs de groupe, les membres de la Commission ad hoc seront : MM. les Conseillers Martin Suardet, Quentin Gugelmann et Maxime Isoz.

5. Préavis 02-2020

Rapport de gestion et comptes 2019

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole au nom de la Municipalité. S'il passe sur les détails du rapport de gestion puisqu'il s'agit d'un inventaire et que chacun peut y trouver les informations qui l'intéresse. Il donne quelques éclairages à *11 watts* sur le rapport relatif aux comptes et indique que la Municipalité a l'avantage de présenter des comptes 2019 assez satisfaisants.

Compte-tenu de résultats plutôt avenants, il a été possible de procéder à 4 amortissements complémentaires du patrimoine vuarnéran :

- Le 1^{er}, d'un montant de l'ordre de CHF 32'000.00, pour le temple.
- Le 2^e, d'un montant de CHF 120'000.00, pour le bâtiment de la Couronne.
- Le 3^e, d'un total de CHF 52'000.00, pour l'entreprise de correction fluviale Torrent-Grande Eau.
- Le 4^e, d'un montant de CHF 85'000.00, pour l'amortissement complet et définitif des travaux de rénovation du local du foot. Ce dernier dossier est donc réglé.

Ces différentes comptabilisations effectuées pour un total de CHF 290'000.00, le compte de fonctionnement affiche un excédent de revenus de CHF 56'000.00 en chiffres ronds alors que le budget prévisionnel soumis tablait sur à peine CHF 7'000.00. Ce résultat est d'autant plus réjouissant que nous avons pu, au passage, constituer une provision substantielle de CHF 320'000.00 pour pouvoir faire face avec sérénité au décompte final 2019 de la péréquation financière et de la facture sociale, ce qui rassurera ceux que ce volet inquiète année après année. Au final, par rapport à 2018, les comptes communaux enregistrent une différence de :

- 9,1 % à la hausse pour le total des revenus et de
- 8,9 % en augmentation également pour le total des charges.

Il est à noter que l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques ont été légèrement sous-évalués (environ 10 %) lors de l'établissement du budget 2019. Il en est de même pour l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales à raison de 50 %. Cela s'explique par un budget établi avec 1'000 précautions et par une conjoncture, jusqu'à janvier 2020 du moins, assez favorable. M. le Syndic Edouard Chollet souligne que, à ce stade, la Municipalité aura les mêmes réserves lors de l'établissement du budget 2021 en raison des inconnues qui pèsent sur l'économie suite à la crise sanitaire.

La Municipalité a établi cette année un document qu'elle a souhaité encore plus lisible notamment en mettant en évidence et en explicitant les différences dès 20 % d'écart avec le budget et non plus dès 30 % comme jusqu'ici. Le taux de 20 % permet donc d'attirer l'attention du lecteur sur les variations qui méritent d'être prises en compte sans l'accaparer avec trop de détails.

Le même soin a été apporté à l'élaboration du rapport de gestion qui est chaque année un peu plus complet et affiné. M. le Syndic Edouard Chollet, au nom de l'entier de la Municipalité, en remercie M. le secrétaire municipal Fabien Cathélaz.

Sur la base du rapport de M. Busset, notre mandataire spécialiste en finances communales et ancien boursier communal de Grandvaux, nous constatons que :

- l'état de santé financier de la Commune a évolué favorablement.
- la couverture financière des fonds de réserve a encore évolué de façon positive. En hausse de 13 points, elle s'établit désormais à 121 %. Cet indicateur est important puisque le remboursement financier des emprunts doit être au moins équivalent aux amortissements comptables donc cet indicateur doit être au moins à 100 %.
- la marge d'autofinancement, soit le bénéfice réel de la Commune avant les amortissements et les attributions aux fonds de réserve, a encore augmenté de 25 % entre 2018 et 2019. Elle est passée de CHF 491'000.00 à CHF 618'000.00 ; ce résultat est considéré par M. Busset comme excellent et cela pour la 3^e année consécutive. Il apparaît d'ailleurs très supérieur à la marge d'autofinancement annuelle des 10 dernières années qui était d'un peu plus de CHF 170'000.00. Pour mémoire, la marge annuelle moyenne des années 2010 à 2016 était de CHF 6'000.00. Selon M. Busset, *la comparaison se passe de commentaire et les efforts de reprise en main de la gestion financière communale connaissent un succès certain.*
- la capacité d'autofinancement, soit la capacité à financer directement et sans passer par l'emprunt les investissements ou à rembourser nos engagements financiers, demeure faible avec un taux de 10 %. Elle est pourtant légèrement supérieure à la moyenne de l'ensemble des communes vaudoises ; la valeur-cible étant de 20 %. En clair, lorsque cette valeur est négative, cela signifie que la collectivité consomme à crédit et qu'elle doit s'endetter pour financer ses dépenses courantes ce qui est un scénario gravissime mais n'est pas le cas d'Yverne.

- le ratio marge d'autofinancement divisé par l'endettement net est de 38 % ce qui signifie que la Commune peut financer sa dette très largement. Elle serait d'ailleurs théoriquement à même de la rembourser en moins de 3 ans contre 4 jusqu'ici.
- l'endettement total est de 4,8 millions aujourd'hui ce qui représente une dette per capita de CHF 4'525.00. Cette dette est plus ou moins stable. La moyenne des Communes vaudoises – en excluant Lausanne dont la dette/habitant nette doit avoisiner les CHF 18'000.00 – est de CHF 6'495.00.
- la part des revenus consacrée au paiement des intérêts bancaires est de 0.72 % contre 0.91 % en 2018. Cela s'explique à la fois par la situation des taux d'intérêt, qui sont extrêmement bas, et par un renouvellement avisé des prêts communaux. La valeur en question est considérée comme bonne puisqu'elle est en dessous de 5 %. Le taux d'intérêt moyen de l'ensemble des emprunts au 31.12.2019 était de 1.07 %. Notre fiduciaire nous recommande cependant de rester extrêmement attentifs à la question de l'endettement dans la perspective redoutée mais relativement improbable à court terme d'une brusque remontée des taux. D'après les spécialistes, l'environnement actuel des niveaux de taux d'intérêt négatif devrait perdurer jusqu'au printemps 2021.

M. le Syndic Edouard Chollet indique donc que si *le patient vient de quitter l'hôpital, il n'est toutefois pas en mesure de s'aligner pour un marathon*. Nos bons soins, à savoir un budget ciselé, des économies drastiques et des investissements strictement prioritaires se sont avérés payants. Comme déjà dit, l'effort entrepris doit se poursuivre au moins jusqu'à la fin de la législature et très probablement au-delà. Sans cela, *le risque serait de couler plus vite que le temps nécessaire à remonter la pente ce d'autant que nous ignorons de quoi 2020 et 2021 seront faits*. Les chefs économistes de la Confédération observent une chute vertigineuse du baromètre conjoncturel depuis le mois de février 2020, *c'est l'ascenseur vers les tréfonds*. Il est toutefois impossible de prédire de quoi demain sera fait. Une relance timide voire même franche jusqu'en 2021 est possible selon eux mais elle dépendra de l'évolution de la pandémie, de l'entrain des consommateurs et de la situation internationale. La Municipalité entend donc rester sur des chemins sûrs en suivant un modèle parcimonieux et consentant malgré tout à investir l'indispensable pour la poursuite vitale :

- de l'entretien du réseau d'eau pour lequel de grands travaux ont été entrepris et vont se poursuivre. Il est indispensable que les gens continuent d'avoir de l'eau propre à travers des conduites en bon état de marche.
- de la rénovation de notre patrimoine immobilier gravement vieillissant.

En clair, même si les résultats présentés restent plutôt favorables, ce n'est pas demain que la Commune pourra dépenser à tour de bras. D'autres nouvelles, espérons un peu meilleures, seront données à la rentrée lors de l'établissement du budget 2021.

M. le Président Christian Bernasconi remercie la Municipalité pour la qualité du rapport de gestion et **ouvre la discussion**.

M. le Conseiller Martin Suardet indique qu'il est souvent fait mention de la mise en conformité du plan comptable selon le modèle harmonisé MCH1. Il demande si ce modèle évolue chaque année ou si une fois l'harmonisation terminée le plan sera définitif. M. le Conseiller Martin Suardet soulève que le Conseil vote des budgets mais que, par la suite, les comptes sont splittés ce qui complique le suivi.

- Mme la boursière Josette Lüthi répond que la mise en conformité actuelle va effectivement se poursuivre pour nous permettre d'être en conformité avec la loi et le MCH1, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant. Pour l'exemple, elle mentionne que des recettes étaient comptabilisées dans des comptes de charges, ce qui est totalement prohibé dans la comptabilité communale. En outre, pour des chapitres comme l'informatique, le compte n'était pas utilisé, tout était chargé sur l'administration alors le service des eaux et la voirie ont également un ordinateur. Le but est également de se préparer à la migration vers le MCH2 en 2021 et 2022. Si elle est consciente que chaque modification peut poser des problèmes de suivi, elle s'en excuse.

- M. le secrétaire municipal Fabien Cathélaz précise que, avec le MCH2, les natures des comptes seront en principe indiquées en premier et suivies de la rubrique comptable ce qui ne facilitera pas la lecture par rapport à MCH1. Il précise que les modifications effectuées sont nécessaires sur le plan légal. La Commune a dû faire face à des perceptions supplémentaires et à des intérêts de retard en matière de TVA pour plus de CHF 20'000.00 en raison de certaines mauvaises imputations antérieures, raison pour laquelle les comptes doivent impérativement être correctement ventilés. En outre, cela permettra une meilleure transparence puisque les comptes reflèteront réellement la charge de leur intitulé.

Mme la Conseillère Tania Allenbach remercie pour la qualité du rapport de gestion qu'elle a trouvé très intéressant et complet. Le graphique en page 11 lui a semblé particulièrement édifiant sur la participation des électeurs vuarnégériens aux votations cantonales et fédérales. Ces résultats étant largement en-dessus de la moyenne, elle se questionne sur les raisons pour lesquelles il est si difficile de recruter des conseillers communaux. Le graphique de la page 22 sur lequel est représentée la pyramide des âges hommes/femmes a également attiré son attention. En raison de des personnes transgenres ou iel, elle se demande si ce genre de graphique hommes/femmes est toujours d'actualité.

- M. le secrétaire municipal Fabien Cathélaz indique que toutes les nouvelles catégories de genres ne sont pas encore totalement intégrées en Suisse. Le but de la pyramide des âges est toutefois de montrer uniquement la situation démographique et, à travers elle, ses conséquences sur l'AVS dans les années à venir par exemple.

M. le Président Christian Bernasconi passe les comptes par ordre administratif en revue point par point.

18 Transports publics

18.3657 Participation transports publics

Mme la Conseillère Tania Allenbach constate une réduction des charges. Elle se demande pour quelle raison la Commune d'Yverne ne fait pas partie des communes qui offrent le transport public à la demande comme Ollon, Aigle et d'autres communes du Chablais.

- M. le Syndic Edouard Chollet répond que des pourparlers sont en cours avec les TPC. Si l'idée est excellente et l'offre alléchante, la commune ne peut pas se permettre une telle dépense en l'état. Il ajoute que le type de desserte influe sur le taux de participation communal. Il relève qu'il n'existe aucune possibilité de contraindre les habitants à utiliser les transports publics, ce qui rend l'investissement de départ – un demi-million de francs pour l'achat du matériel roulant et les charges salariales – d'autant plus périlleux, a fortiori si l'on sait que même avec le transport, improbable, de 100 usagers par jour, ces coûts seraient loin d'être couverts. Pour M. le Syndic Edouard Chollet, ce projet, intéressant au demeurant, doit être inclus dans une réflexion plus globale alliant aussi bien l'éclairage du Boulevard, la création d'un parc à vélos électriques sécurisé sur le site de la gare d'Aigle que la réduction des possibilités de stationnement et l'amélioration de l'offre en transports publics. Les discussions se poursuivent néanmoins avec la compagnie précitée.

20 Comptabilité gén, caisse, cont

20.3185 Honoraires et frais d'expertises

M. le Conseiller Martin Suardet prend note du commentaire sur ce compte. Il demande comment les frais étaient comptabilisés jusqu'à maintenant et quel(s) dossier(s) sont concernés pour avoir une dépense de presque CHF 15'000.00.

- Mme la boursière Josette Lüthi indique que le compte 11.3185 englobait les assurances et les honoraires ce qui a été maintenant splitté. Le compte 20.3185 comporte les honoraires uniquement liés aux aspects financiers, soit l'audit de M. Busset, la révision par la fiduciaire ou les frais d'avocat liés aux poursuites.
- M. le Syndic Edouard Chollet indique que les frais d'avocat liés au dossier de malversations ont été totalement payés par l'autre partie.
 - M. le Conseiller Martin Suardet demande alors dans quel compte se trouve ce remboursement.

- Mme la boursière Josette Lüthi répond que ces honoraires ont été payés par le compte de l'administration 11.3185. Le montant versé par le condamné a été comptabilisé par l'avocat et nous n'avons eu à payer que la différence.

22 Service financier

22.3522 et 22.4521 Péréquation solde année précédente

Concernant la péréquation, M. le Conseiller Frédéric Deladoey suggère de différencier les soldes des années précédentes (charges ou recettes) du Canton de ce que nous passons en transitoires. Il indique que si, en 2019, nous n'avons pas eu un revenu mais une charge, le montant aurait été englobé aux CHF 170'000.00 du 22.3522. Il en est de même pour les comptes de la rubrique 7 Sécurité sociale.

- Mme la boursière Josette Lüthi indique que le plan comptable n'offre pas la possibilité de faire différemment. Il faudrait créer un sous compte avec ce qui est demandé par la Canton et ce qui est provisionné par la Commune. Elle prend note de la requête.

32 Forêts

32.3185 Honoraires, frais études

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi demande à combien s'élève le remboursement des frais avancés par la DGMR mentionnés dans les commentaires.

- Mme la boursière Josette Lüthi répond que la Commune a remboursé CHF 5'347.30 à l'Etat. Il ne s'agit donc que d'une partie des frais.

44 Parcs, promenades, cimetières

44.3145 Entretien frais divers

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi remarque que les dégâts à la place de jeux s'élèvent à CHF 2'500.00. Elle demande à combien s'élèvent les frais relatifs à l'abattage et au remplacement du tilleul.

- Mme la boursière Josette Lüthi indique que le remplacement du tilleul s'élève à CHF 5'800.00 au total dont CHF 2'000.00 pour le nouvel arbre.
- M. le Syndic Edouard Chollet précise que la Municipalité a tenu à abattre cet arbre car il présentait des risques. Son remplacement a été effectué par un arbre de quelques années afin qu'il ait une certaine frondaison. Pour cela, il a fallu dessoucher l'ancien ce qui a engendré des travaux supplémentaires. La Municipalité ne voulant pas laisser cette jolie place l'a aménagée afin qu'elle reste accueillante et végétalisée.

M. le Président Christian Bernasconi rappelle les résultats de l'exercice 2019, soit un total de charges de CHF 6'251'176.09 pour un total de revenus de CHF 6'307'270.41, soit un excédent de recettes de CHF 56'094.32.

Aucune question n'est posée sur les comptes par nature. M. le Président Christian Bernasconi passe donc en revue les comptes des bilans comparés.

9120 Titres et placements

9120.18 Fonds abri PC 2002 – cpte 5043.72.90

M. le Conseiller Frédéric Deladoey demande comment la Municipalité souhaite utiliser ce compte à l'avenir. En effet, il sert parfois de variable pour ajuster les liquidités.

- Mme la boursière Josette Lüthi indique que ce compte n'est pas encore au niveau du montant dû à la PC, soit CHF 660'000.00. Pourtant, s'il n'y a pas de date pour le remboursement, cela reste lattant.

M. le Conseiller Frédéric Deladoey indique que les CHF 320'000.00 mis en réserves pourraient très bien être ajoutés à ce compte qui jouerait ensuite un rôle de transitoire.

- Mme la boursière Josette Lüthi confirme que, d'une manière ou d'une autre, les CHF 320'000.00 devront être financés. Si les liquidités sont insuffisantes dans les autres comptes, un montant sera effectivement prélevé dans le 9120.18. A savoir que, à première vue, le calcul du rendement des impôts effectué fin mars 2020 a été plutôt pessimiste puisque la péréquation arrivée début mai 2020 annonce un montant dû de CHF 120'000.00 au lieu des CHF 170'000.00 prévus. La facture sociale sera également moindre, ce qui signifie que les CHF 320'000.00 devraient être suffisants.

- M. le Syndic Edouard Chollet indique que la Municipalité reste prudente avec ce compte. L'Office cantonal vaudois responsable de ce fonds a d'ailleurs rappelé qu'il s'agit d'une épée de Damoclès et le remboursement de ce montant peut intervenir à tout moment. Selon les dernières informations à disposition de M. le Syndic Edouard Chollet, le remboursement semble devoir se faire d'ici 5 ans.

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi souligne que, en page 35 du rapport de gestion, la révision de la pompe à boue et de la bande filtrante a été reportée à 2020. Elle demande si cela sera effectué avant les prochaines vendanges.

- M. le Municipal Eric Minod confirme que la révision sera effectuée cette année.

En l'absence d'autre remarque et question, M. le Président **clôt la discussion**. Le préavis 02-2020 sera soumis à la Commission de gestion pour étude et rapport lors du prochain conseil.

6. Préavis 03-2020

Adoption du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable

Mme la Municipale Isabelle Deregis rappelle que la Commune perçoit deux sortes d'indemnités sur la consommation électrique :

- L'indemnité communale liée à l'usage du sol laquelle peut être affectée librement. Aujourd'hui, cette indemnité entre dans la ménage courant de la commune et n'est pas concernée par le présent règlement.
- La seconde est l'indemnité communale liée à la taxe spécifique sur l'énergie électrique, objet du présent règlement, qui doit être impérativement affectée à l'encouragement des énergies renouvelables comme l'éclairage public, l'efficacité énergétique et le développement durable.

Comme indiqué dans le préavis, il est impératif d'adopter de nouvelles règles puisque l'octroi de subventions ne s'appuie sur aucune base solide. Par mesure de simplification et de transparence, la Municipalité a opté pour la rédaction d'un seul règlement traitant de la perception de la taxe et de sa redistribution. Le préavis vise spécialement à adopter le règlement, lequel prévoit une délégation de compétence à la Municipalité, pour déterminer les objets et mesures susceptibles d'obtenir une subvention communale ainsi que les critères d'attribution de même que les modalités de calcul ou le montant des subventions.

En effet, les objets et domaines subventionnables sont très vastes et font l'objet d'évolutions constantes et rapides. Il faut donc pouvoir faire preuve de souplesse. Par ailleurs, il est très aléatoire d'évaluer le nombre de demandes de subventions dont la Municipalité sera saisie. Cette délégation de compétence permettra à la Municipalité de réagir rapidement pour élargir, réduire, modifier, compléter le cercle des subventions ou encore les critères d'octroi. Les expériences acquises au fil du temps permettront d'optimiser si nécessaire la redistribution de cette taxe. Etant dans l'impossibilité de subventionner les nombreux objets et mesures entrant dans le cadre du règlement, la Municipalité a privilégié, dans un premier temps, les objets figurant dans l'annexe en se basant sur les observations qu'elle a pu faire avec les dépôts de demande d'autorisation de construire ou de subventionnement dont elle a été saisie ces derniers temps.

Il paraît également important d'élargir le subventionnement à l'ensemble de la population qui s'acquitte de la taxe et non aux seuls propriétaires fonciers. C'est pourquoi la Municipalité a choisi de subventionner les abonnements Mobilis Junior pour encourager cette tranche de la population à utiliser les transports publics dès leur plus jeune âge. La subvention prévue n'est pas négligeable et pourrait s'élever jusqu'à CHF 345.00/année/jeune. Le Conseil communal sera évidemment tenu au courant de l'utilisation de ce fonds par l'intermédiaire du rapport de gestion et/ou lors de l'élaboration du budget communal.

Pour répondre à la question de M. le Conseiller Stéphane Verdon, Mme la Municipale Isabelle Deregis indique que le fonds peut être utilisé dans le cadre de projets communaux. Dans ce cas, la Municipalité devra se questionner sur sa volonté d'encourager la population à prendre des mesures ou si elle souhaite privilégier le porte-monnaie communal. Personnellement, Mme la Municipale Isabelle Deregis pense que cette taxe doit être redistribuée à la population.

M. le Président Christian Bernasconi remercie Mme la Municipale Isabelle Deregis pour ces précisions. Il **ouvre la discussion**.

Mme la Conseillère Susanna Wagner trouve très intéressant de soutenir les trajets en transports publics des 6 et 18 ans. Elle se demande s'il ne serait pas possible de soutenir une autre part de la population, à savoir les plus de 65 ans.

- Mme la Municipale Isabelle Deregis répond que ce point a été réfléchi par la Municipalité. L'attention a été portée sur le nombre de personnes susceptibles d'être subventionnables et il a paru plus pertinent de commencer par une tranche de la population et ensuite, si le budget communal le permet, de l'élargir. Aujourd'hui, la volonté de l'élargir de 18 à 25 ans permet d'encourager les jeunes à continuer à utiliser les transports publics plutôt que chacun prenne sa voiture.

M. le Conseiller Frédéric Deladoey, concernant les montants indiqués dans l'annexe, demande si la subvention actuelle pour l'installation de panneaux solaires et pompes à chaleur est de CHF 2'000.00 ou si le montant a évolué.

- Mme la Municipale Isabelle Deregis confirme que cette subvention s'élevait déjà à CHF 2'000.00. Elle précise que d'autres montants ont légèrement évolué tels que le chauffage à bois et la pompe à chaleur qui passeraient de CHF 2'500.00 à CHF 2'000.00.
 - M. le Conseiller Frédéric Deladoey demande si ces montants pourront être discutés. Il trouve dommage que le montant alloué à l'installation de pompes à chaleur ait baissé puisque c'est une des méthodes qui permet de diminuer immédiatement la consommation de CO₂. Pour l'exemple, des panneaux solaires construits en Chine consomment déjà beaucoup de pétrole avant d'arriver jusque chez nous.
 - Mme la Municipale Isabelle Deregis confirme que la Municipalité sera à l'écoute dans le cadre de l'élaboration du budget. Elle trouve la remarque de M. le Conseiller Frédéric Deladoey légitime mais précise que le montant attribué actuellement pour les pompes à chaleur ne concerne que celles sol-eau. La proposition de la Municipalité engloberait tous les types de pompes à chaleur.

Mme la Conseillère Tania Allenbach, au sujet de la délégation de compétence à la Municipalité, en conclut qu'il n'y aura plus de commission du Conseil communal chargée d'étudier les demandes de subvention.

- Mme la Municipale Isabelle Deregis indique que la commission est actuellement composée de M. le Conseiller Stéphane Verdon, Mme la boursière Josette Lüthi et d'elle-même. Si la délégation de compétence est transmise à la Municipalité et que le règlement définit de manière très précise ce qui est subventionnable et les critères d'attribution, il lui semble effectivement qu'il ne sera plus nécessaire de réunir une commission.

M. le Conseiller Stéphane Verdon rejoint la remarque de M. le Conseiller Frédéric Deladoey. Pour sa part, la meilleure économie est un kWh qui n'est pas consommé. Partant de ce principe, il estime que l'isolation est un aspect manquant dans les différents champs d'attribution des subventions. Cela permettrait d'inciter les gens à prendre conscience qu'il y a un potentiel sur leur bâtiment. Le soutien à faire un CECB Plus, soit un diagnostic un peu plus complet, serait un élément déclencheur pour de potentielles futures économies.

- Mme la Municipale Isabelle Deregis prend note de cette remarque. Elle indique qu'il y aurait tellement de choses à subventionner. Si le CECB met en évidence ce qui peut être amélioré, la subvention sera alors versée selon le choix d'amélioration. Il est toutefois possible que, selon l'évolution, une éventuelle subvention d'une isolation périphérique ou d'une isolation quelconque soit possible à l'avenir.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret demande de quelle manière est fixée la taxe de 0.7 ct le kWh et qui la fixe. Est-elle possible de la diminuer ou de l'augmenter ?

- Mme la Municipale Isabelle Deregis indique que, d'après le règlement, la taxe est fixe. La somme de 0.7 ct le kWh correspond à la taxe sur l'utilisation du sol mais la Commune serait libre de la modifier en fonction de l'évolution des coûts effectifs.
- M. le secrétaire municipal Fabien Cathélaz précise que son encaissement est toutefois effectué par la Romande Energie, il serait donc pratiquement impossible de la modifier chaque année. C'est pour cela que le tarif est inscrit dans le règlement.

En l'absence d'autre question, M. le Président Christian Bernasconi **clôt la discussion**. Il indique que ce préavis sera soumis à la Commission des finances ainsi qu'à une Commission ad hoc composée de Mme la Conseillère Tania Allenbach et MM. les Conseillers Diego Tabor et Sébastien Roux.

7. Préavis 04-2020

Fixation du nombre de municipaux pour la législature 2021-2026

M. le Syndic Edouard Chollet transmet quelques éléments-clés sur ce préavis.

1^{er} mot-clé : Histoire

Tel un vieux serpent de mer, la question se pose depuis plusieurs années de savoir si une petite commune comme la nôtre a réellement besoin d'avoir un Conseil exécutif de 7 membres. Cette question revient régulièrement car dans l'esprit de certains citoyens « *Small is beautiful* » et moins il y a de conseillers mieux le travail est accompli. Le timing est le bon puisque le Conseil doit se prononcer sur ce point une année avant le début de la législature suivante.

2^e mot-clé : Politique

M. le Syndic Edouard Chollet précise que les réflexions de la Municipalité étaient totalement déconnectées de quelque intérêt électoraliste qui soit. Pour dire les choses telles qu'elles pourraient se présenter, *les municipaux actuels ne se sont pas mis des fauteuils au chaud*. La réflexion a été nourrie, ils se sont vus à 4 reprises, durant de longues heures, pour soupeser les arguments de chacun qui sont évidemment différents que l'on soit à la Municipalité depuis peu ou depuis 14 ans comme certains. A savoir que la Municipalité actuelle totalise 59 ans de service à eux 7 et que leur expérience est avérée. La nature des dossiers d'une commune comme la nôtre ainsi que la densité des thématiques à traiter a également été analysée ; Chessel ou Aigle n'ayant pas les mêmes.

3^e mot-clé : Engagement

Au cœur de la réflexion s'est également trouvé l'argument de la motivation. Au nom du bien public, puisqu'il s'agit de la priorité de la Municipalité, quelle composition serait la plus à même de stimuler de potentiels candidats ? Les collectivités publiques comme de nombreuses autres institutions souffrent d'une crise des vocations et le taux de rotation dans les communes est hallucinant. Yvorne est d'ailleurs l'une des rares communes à n'avoir connu aucune rotation à la Municipalité depuis le début de cette législature mais elle fait figure d'exception. Aussi, pour attirer du monde, deux choses ont été constatées : il ne faut pas forcément multiplier le nombre de postes à la Municipalité mais surtout que ces postes soient bien équilibrés et bien composés.

4^e mot-clé : Argumentation

M. le Syndic Edouard Chollet précise que ce préavis n'est pas *mathématique*. Si certains estiment que la Municipalité d'Yvorne est bien mieux à 7, aucun argument ne pourra contredire cela. L'unique chose possible est de faire part des observations faites par les municipaux actuels et, en cas de refus du Conseil, faire voile à 7 pour la prochaine législature. Ce qui est démontré dans le préavis est que, s'il y a des avantages et des inconvénients à être à 7, il y a plus d'avantages à être à 5. Il faut donc savoir que la Municipalité *n'a pas argumenté avec des certitudes mais avec des convictions*.

Si la possibilité de faire une Municipalité à 3 n'a pas été envisagée, M. le Syndic Edouard Chollet pense que cela pose un gros problème pour une commune qui a des partis. Imaginons qu'une Municipalité ait deux municipaux du parti A et un municipal du parti B. Ce dernier passera une législature bien difficile parce qu'il sera systématiquement minorisé. Second problème : un municipal qui dysfonctionne ; et cela s'est passé pas si loin de chez nous. Sachant qu'un municipal qui dysfonctionne reste indéboulonnable, *bonne chance pour le sac à dos des deux autres*.

5e mot-clé : Economie

Il n'y en aura pas. Premièrement, car le travail sera plus dense et qu'il y aura plus d'engagement horaire. Si aujourd'hui il faut compter au minimum avec un 20 % d'activité, à 5 en faisant son travail en son âme et conscience et en répondant aux sollicitations auxquelles il doit faire face, ce taux sera près d'un 30 %. Le budget ne se ressentira en tous cas pas favorablement d'une éventuelle modification mais la perspective de rester à 7 risque d'entraîner malgré tout une légère augmentation. En effet, ce qui est attendu aujourd'hui des municipaux en termes de qualité de travail, de responsabilités engagées (financières, potentiellement pénales) suppose un travail d'une excellence qu'il faut rémunérer. Pourtant, cela est un autre volet puisque l'aspect financier viendra avec le budget 2021 puis 2022. Le Conseil aura ainsi, par la suite, à se prononcer sur les principes de répartition de l'enveloppe qui serait impartie à la Municipalité.

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Syndic Edouard Chollet pour ces précisions. Il **ouvre la discussion**.

Mme la Conseillère Susanne Wagner relève que la Municipalité actuelle a basé ses réflexions sur ses propres convictions. Elle demande si des recherches auprès d'autres communes comptant 5 municipaux ont été faites et si, dans l'affirmative, quels sont les arguments d'expérience qui ont pu être confrontés avec leurs convictions.

- M. le Syndic Edouard Chollet répond que d'habitude, la Municipalité a pour principe de regarder ce qui se fait ailleurs. Pourtant, dans le présent cas de figure, cela n'a pas été fait en raison du trop grand nombre d'éléments qui ne peuvent se comparer avec les communes avoisinantes. Aigle, par exemple, est à 5 municipaux comme la majorité des communes vaudoises. La plus proche d'Yvorne sur le plan démographique serait Ormont-Dessous mais la comparaison n'est pas opportune avec le risque de tirer des conclusions erronées. Les quelques 60 années d'expérience de la Municipalité actuelle leur ont paru plus pertinentes pour juger du travail à abattre dans l'intérêt de la commune.

Aucune autre question ou remarque n'est faite. M. le Président Christian Bernasconi **clôt la discussion**. Le préavis sera donc soumis à une commission ad hoc composée de Mmes les Conseillères Danielle Nicolier et Oriane Engel ainsi que de M. le Conseiller Guy Stalder.

8. Communications du bureau

M. le Président Christian Bernasconi annonce la démission de M. le Conseiller Martin Wichser ; ce dernier ayant déménagé hors de la commune d'Yvorne.

Le groupe de travail pour le fonctionnement du Conseil communal s'est réuni le 4 mars dernier et a passé en revue les articles 1 à 48 du règlement du Conseil. Par la suite, en raison du semi-confinement, les travaux ont été suspendus. M. le Président Christian Bernasconi communiquera en temps utile sur le suivi de ce dossier.

La plupart des manifestations ont été annulées mais le Marché du 13 juin est maintenu.

Le prochain Conseil est prévu pour le jeudi 25 juin 2020 à 20 heures et le lieu reste à définir.

9. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Eric Minod indique que les travaux relatifs à la chambre réductrice de pression avaient bien débutés mais que le chantier a été suspendu le temps du semi-confinement. Ayant pu redémarrer depuis, la nouvelle chambre réductrice de pression ainsi que les vannes ont été posées. Le raccordement des conduites sera terminé entre les 18 et 19 mai 2020 pour une fin des travaux prévue pour le 20. La démolition de la chambre coupe-pression débutera quant à elle le 8 juin 2020. A savoir qu'il n'y aura aucune coupure d'eau pour la grosse conduite car nous serons branchés sur Aigle. Par contre, quelques petites coupures seront à prévoir pour les maisons situées tout en haut de Vers la Cour. Les habitants seront bien évidemment avertis.

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole pour faire un point sur le Coronavirus et ses impacts sur le fonctionnement de la commune. Premièrement, il souligne sa satisfaction de pouvoir siéger *en live* ce soir et de ne pas avoir dû repousser cette séance. Il pense que cela est bon autant sur le plan démocratique que sur le plan humain. Les impératifs qui incombaient aux autorités au début de ce phénomène étaient d'assurer la continuité des activités communales prioritaires parmi lesquelles la distribution de l'eau potable, le fonctionnement de la station d'épuration et la gestion des déchets, ceci pour éviter une propagation plus importante de l'épidémie. En outre, il fallait, bien entendu, également assurer la sécurité des collaboratrices et collaborateurs de la Commune. Les mesures prises au niveau communal, selon le fameux plan de continuité des activités, ont été communiquées le 16 mars 2020 à l'entier du Conseil.

Concernant le personnel, la Municipalité a pris les mesures nécessaires afin de procurer le matériel de protection individuelle indispensable à l'exercice de ses activités en particulier pour le ramassage des ordures. En outre, les conditions de travail ont été adaptées et assouplies, le volume de travail habituel ayant baissé et variant fortement d'un jour à l'autre. Les éventuelles heures non-travaillées ont été quant à elles compensées par une durée équivalente qui a été offerte. La souplesse a également été de mise vis-à-vis de deux des neuf collaborateurs ayant des enfants à charge. Au total, à ce jour, 287 heures ont été offertes au personnel. Pour le reste, les collaborateurs n'ont pas chômé et aucune critique n'est à relever.

Aujourd'hui, les secteurs de la voirie et des eaux travaillent à nouveau de manière normale tout en respectant les injonctions de l'OFSP.

Le secteur de la conciergerie – et un salut particulier est adressé à M. l'huissier Francis Müller – fait face à une surcharge de travail considérable en raison des directives sanitaires particulières liées au Coronavirus et auxquelles nous avons l'obligation de nous conformer. Le collège, pour ne citer que lui, nécessite pas moins de 4 heures de nettoyage par jour. La conciergerie a d'ailleurs été momentanément renforcée par un stagiaire mis gracieusement à disposition par l'Orif ; la secrétaire du Conseil en est remerciée. En raison de ce surplus de travail mais également par manque de moyens de surveillance afin de s'assurer que le nombre maximum de personnes autorisées ne soit pas dépassé, les autres lieux communautaires dont la salle de gym, la salle de la Couronne, l'église ou même les places de jeux n'ont pas encore pu rouvrir.

L'administration a maintenu une activité normale et est restée atteignable tout au long de la crise et ce grâce aux solutions informatiques votées par le Conseil et mises en œuvre l'an passé ; ces dernières ayant rendu possible le télétravail ce qui n'a pas été le cas dans bon nombre de communes avoisinantes. Une présence quotidienne par le biais d'un système de rotation a été assurée sur le site de la Grappe par les trois collaborateurs de l'administration. Si le guichet est actuellement toujours fermé, l'administration reçoit sur rendez-vous. M. le Syndic Edouard Chollet précise qu'un point de situation sera fait durant la dernière semaine de mai puisque le Conseil fédéral se prononcera sur les mesures spécifiques liées au nombre de 5 personnes. En fonction des statistiques, il se peut que cette limite soit abolie ce qui permettrait de rouvrir le guichet de la Grappe et autres lieux cités.

Pour la communication – un merci particulier est adressé à M. le secrétaire municipal - un flot *voire même une avalanche* d'informations et de directives des autorités cantonales, des partenaires, du paramédical, du social, du scolaire ont été reçues avec souvent des contradictions dans l'heure suivante. La Municipalité a tenu à rester autant réactive que possible tout en évitant l'effet ordre/contrordre. Dans ce contexte, la voie d'internet a été privilégiée puisque, entre le moment où une communication aurait été rédigée et celui où elle aurait été reçue par la population, tout aurait changé. Le site yverne.ch a permis de renseigner une grande partie de la population, plus de 90 % des ménages étant connectés selon la statistique fédérale. Pour preuve, entre le début de la crise et ce jour, plus de 850 personnes ont consulté la page réservée au Coronavirus sur le site de la Commune. A ce jour, aucune critique n'a été formulée, il semble donc que ce choix était judicieux.

Des mesures ont été mises en place pour les personnes vulnérables et, en particulier, les plus de 65 ans. La livraison des denrées alimentaires de base a été assurée et la récupération de déchets triés a été organisée. Ces mesures ont été adaptées au gré de l'évolution de la situation, selon la demande et selon les ressources disponibles. A savoir que, en plus de ces tâches directement ciblées sur la population, le Canton adressait un grand nombre de demandes complémentaires et de tâches de contrôle rendant la gestion du travail très ardue. La Municipalité adresse donc ses sincères remerciements à l'administration communale qui a fait face à *un bombardement* administratif jamais vu.

En outre, grâce à ce que M. le Syndic nomme la *SISP*, soit la solidarité intergénérationnelle spontanée de proximité, qui s'est mise en œuvre dans notre village, le nombre de demandes d'aide est finalement resté anecdotique pour s'élever à 6-7 demandes d'approvisionnement et quelques coups de fil.

L'impact de la crise sur les finances communales reste quant à lui totalement inconnu pour le moment. S'il est prévisible que le rendement des impôts sera péjoré cette année déjà, il est impossible d'en évaluer la mesure. Au niveau des comptes 2020, certaines recettes seront au-dessous des prévisions du fait de la crise économique, mais aussi en raison des solutions offertes à la population et à l'économie locale. La vente des vins est bien sûr en recul, certains loyers commerciaux attendent des arrangements, certains émoluments de l'office de la population n'ont pas été perçus et des frais de poursuite non plus. De plus, les contrôles de stationnement ont été mis en veille. La Municipalité surveille néanmoins la situation avec beaucoup d'attention et fera une pesée d'intérêts en matière de dépense et d'augmentation de l'investissement dans le but de favoriser une reprise de l'économie régionale.

Pour terminer, M. le Syndic Edouard Chollet remercie sincèrement l'ensemble de la population. C'est une période difficile, un peu bizarre, curieuse, où les gens finalement se méfient les uns des autres. La population a su faire preuve d'énormément de solidarité ; c'est aussi la chance d'une petite commune comme la nôtre. Elle a également su faire preuve de discipline - même si le mot choque un peu - c'est aussi ce qui était préconisé par les autorités fédérales et cantonales. Au nom de la Municipalité, il remercie aussi tous les bénévoles qui ont œuvré dans l'ombre ainsi que l'ensemble du personnel communal qui a pris les mesures nécessaires malgré les charges supplémentaires et les restrictions qui prévalaient.

M. le Président Christian Bernasconi remercie M. le Syndic pour ce message.

10. Divers et propositions individuelles

Mme la Conseillère Tania Allenbach estime pour sa part que la Commune a été très peu proactive par rapport au Coronavirus. Elle s'est retrouvée dans une situation où cela fait 8 ans qu'elle demande de l'aide et que, grâce à M. le Municipal Jacques Henri Müller, elle a osé prendre son téléphone pour demander de l'aide à Mme la Municipale Marie-Hélène Frutschi pour faire des courses ce qui a été fait par M. Francis Müller de manière très gentille et polie. A ce moment-là, elle avait sa fille malade et était en quarantaine forcée. De par son travail au SPOP, elle connaît plusieurs municipaux de la région et trouve que d'autres communes ont été bien plus proactives en proposant des services intergénérationnels. Selon elle, le *SISP* dont a fait mention M. le Syndic n'a pas fonctionné aussi bien que cela, en tous cas dans son quartier.

Elle s'est plutôt retrouvée elle à rendre service à des personnes âgées et tenait à faire part de cela à la Municipalité. Pour terminer, elle remercie la Municipalité pour la mise en place de la petite déchetterie.

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi demande quand pourra rouvrir la place de jeux ; d'autres communes ont déjà franchi le pas selon elle.

- M. le Syndic Edouard Chollet indique que les restrictions quant aux rassemblements de plus de 5 personnes sont toujours en vigueur. N'ayant pas le personnel nécessaire pour contrôler que ce nombre soit respecté et pour assurer un nettoyage régulier, il n'est pas possible actuellement de la rouvrir. Il semble que, d'ici une dizaine de jours, cela devrait être possible. M. le Syndic complète en indiquant qu'il en a profité pour aller se promener sur les petits chemins avec son petit garçon ce qui était tout aussi agréable.
 - Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi précise qu'elle pensait également aux promeneurs et personnes âgées qui profitent de la table et des bancs pour se reposer durant une balade.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret demande si, suite à la disparition du journal régional, la Municipalité a été approchée pour participer au projet de création d'un journal numérique.

- M. le Syndic Edouard Chollet confirme que ce dossier est sur le bureau de la Municipalité ; toutes les communes du Chablais vaudois et valaisan ayant été approchées. La participation demandée est de CHF 1.50/habitant pour « voir le jour et vivoter », de CHF 2.00/habitant pour vivre un peu mieux et CHF 3.00/habitant pour qu'il puisse vivre et même constituer des réserves. M. le Syndic fait part de ses doutes sur la nature du travail journalistique qui pourrait sous-tendre ce projet. La réflexion qui s'est faite lors de la conférence des syndicats étant plutôt d'imaginer une émanation numérique de Radio Chablais puisqu'ils travaillent déjà avec du multimédia et que ce média offrirait probablement d'avantage de crédibilité et d'assurance. La Municipalité reste réservée sur ce sujet.

M. le Conseiller Jean-Louis Crot indique que, en lien avec la pandémie, la logique d'une initiative de la Municipalité lui a totalement échappé. En effet, une lettre a été adressée aux gens à risque de plus de 65 ans mais uniquement aux personnes célibataires. Or, la Commune compte plusieurs couples dont les deux partenaires ont plus de 65 ans et n'ont donc pas été informés. Il souhaite connaître quelle est la logique de ce choix.

- M. le secrétaire municipal Fabien Cathéla explique que, avant même que le Canton impose les dispositions du plan canicule dans le cadre de la pandémie de Covid-19 - qui s'adresse aux personnes qui vivent seules -, la Commune avait déjà pris l'initiative d'écrire à toutes les personnes de plus de 75 ans qui vivent seules pour leur proposer un service d'approvisionnement. Trois jours après, le Canton a demandé aux communes de se calquer sur le plan canicule et nous avons écrit une nouvelle lettre aux personnes vivant seules de 65 à 74 ans. Finalement, dans une 3^e étape, les services ont été ouverts aux couples, ceci par le biais d'une information sur le site internet uniquement, puisque c'était le moyen de communication privilégié par la Municipalité.
 - M. le Conseiller Jean-Louis Crot répond : « *Je trouve tout de même un petit peu curieux que vous ne puissiez pas vous-même réfléchir en disant : « Pourquoi seulement les gens seuls pour le plan canicule ? » c'est la même question exactement. Il serait plus judicieux de faire pour tout le monde.* »
 - M. le secrétaire municipal Fabien Cathéla complète que la base du plan canicule vise à toucher les gens qui n'ont aucune assistance directe. Il souligne que, malgré que la ligne cible les personnes de plus de 65 ans, les prestations ont été ouvertes à d'autres personnes nécessitant une assistance, comme à Mme la Conseillère Tania Allenbach. Il était toutefois impossible d'ouvrir d'office la prestation à tout le monde puisqu'il faut également tenir compte des ressources humaines et des moyens logistiques à disposition.

Mme la Conseillère Susanna Wagner demande quand les fontaines seront remises en fonction. Elle questionne si cela dépend d'un problème de regroupement, de travail ou des deux et si, maintenant que l'on sait que les petits enfants qui jouent autour de ces fontaines ne sont pas à risque, il serait possible de les rouvrir.

- M. le Syndic Edouard Chollet confirme que cela évite les regroupements et que, en cohérence avec l'ouverture des piscines, il a été décidé d'attendre. Comme nombre de décisions, les mesures sont réévaluées selon les directives de l'OFSP. Selon les informations actuelles, il semble que les bassins pourraient ouvrir le 8 juin mais cela reste à confirmer par les instances compétentes.

Mme la Conseillère Susanna Wagner indique que le groupe Arc-en-ciel, peut-être comme d'autres aussi, a discuté sur l'initiative pour des multinationales responsables. En fait, la situation actuelle est que le Conseil national a fait un contre-projet qui a été validé au niveau du Conseil national mais pas au niveau du Conseil des Etats. L'idée serait que le Conseil des Etats puisse se prononcer favorablement également et que l'initiative puisse être retirée au profit du contre-projet. Une lettre adressée à M. le Conseiller aux Etats Olivier Français a été établie afin de soutenir ce mouvement. Toutes les personnes qui ont envie de la signer sont donc invitées à le faire à la sortie.

M. le Président Christian Bernasconi rappelle que les votations prévues ce week-end sont annulées.

Mme la Conseillère Tania Allenbach, en lien avec sa précédente intervention, souhaite préciser qu'il ne s'agissait pas de critiques personnelles à l'encontre des personnes qui ont géré la crise du Coronavirus. A l'attention de la Municipalité, elle indique que, à 7, ils ont fait ce qu'ils pouvaient. Ce qu'elle a constaté dans d'autres communes est qu'il a été fait appel à la jeunesse, à des groupes de samaritains, à des sociétés de tir ou à d'autres moyens. Elle n'a pas compris pourquoi la jeunesse d'Yvorne ne s'est pas mobilisée comme celle d'Ollon ou d'ailleurs dans le Canton.

M. le Conseiller Martin Suardet demande si des directives particulières ont été établies pour ce qui peut ou non être amené à la déchetterie d'Aigle durant cette période de pandémie. Il s'est aperçu que, selon le collaborateur sur place, certains déchets sont autorisés ou pas. Aucune information n'étant indiquée sur le site internet, il se demande si une communication précise est disponible quelque part.

- M. le secrétaire municipal Fabien Cathélaz confirme le manque de communication de la Commune d'Aigle sur ce sujet. Il a appris que notre voisine avait fermé la déchetterie par un habitant d'Yvorne mécontent, alors que le Conseil fédéral avait demandé le même jour que les déchetteries restent ouvertes afin de permettre le recyclage du papier. Dès le lendemain, la déchetterie a rouvert mais aucun détail n'est parvenu à la Commune depuis lors sur le type de déchet accepté ou refusé.
- M. le Syndic Edouard Chollet indique que le système a changé à plusieurs reprises. De toute évidence, le souhait était d'éviter à tout prix que les gens ne fassent « les grands débarras ». L'attention a été mise sur les déchets que le citoyen ne pouvait absolument pas garder chez lui. Il confirme l'absence de communication sur le sujet.

Il n'y a plus d'intervention.

M. le Président Christian Bernasconi remercie l'Assemblée ainsi que la Municipalité, Mme la boursière, M. le secrétaire municipal, Mme Détraz Jaquerod et M. Müller pour leur présence.

M. le Président Christian Bernasconi clôt la séance à 22 heures 10.

Le président :

La secrétaire :

Christian Bernasconi

Christelle Détraz Jaquerod